



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE POÉSIE

1. Du 23 février au 9 mars 2021, la Bibliothèque de Châteaulin organise, à l'occasion du Printemps des Poètes, un concours de poésie ayant pour thème « le désir ».

2. Le texte présenté devra être inédit, en langue française et ne pas plagier une œuvre existante. Il devra comporter un titre, être dactylographié au simple recto et ne pas excéder les 30 lignes (ou vers). Le concours se scinde en deux catégories : une catégorie jeunesse (jusqu'à 18 ans) et une catégorie adulte.

3. Les textes seront accompagnés d'une feuille de papier séparée portant les coordonnées du candidat : adresse électronique et postale, numéro de téléphone*. Le tout pourra être déposé à la bibliothèque ou être adressé par mail en pièce jointe (format word ou pdf) à l'adresse suivante : bibliotheque@chateaulin.fr le mardi 9 mars au plus tard.

4. Les poèmes seront soumis à un jury composé de l'adjointe à la culture, des bibliothécaires, de la Maison de la presse, des membres du Cercle de Lecture de la bibliothèque et des lecteurs. Les œuvres seront jugées sur le respect du thème et leur qualité littéraire. Des prix seront attribués aux trois meilleurs poèmes de chaque catégorie.

1^{er} Prix : Bon d'achat d'une valeur de 30 euros à utiliser à la Maison de la Presse de Châteaulin

2^e Prix : Bon d'achat d'une valeur de 25 euros à utiliser à la Maison de la Presse de Châteaulin

3^e Prix : Bon d'achat d'une valeur de 20 euros à utiliser à la Maison de la Presse de Châteaulin

5. Les poèmes seront exposés à la bibliothèque du 13 au 29 mars et une urne sera disposée afin que chacun puisse voter pour son poème préféré.

La participation au concours de poésie implique l'acceptation du présent règlement. Les résultats seront communiqués, après délibération du jury, à l'issue du Printemps des Poètes. Une date sera communiquée rapidement.

*Les données sont nécessaires pour annoncer les résultats du concours. Elles sont enregistrées par la bibliothèque de la collectivité et conservées pendant la durée du concours. Elles seront détruites à l'issue du concours. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh.